

En direct des territoires

Des projets de plantation de haie portés par des agriculteurs de la Manche

Dans la Manche, premier département bocager de France, environ vingt mille kilomètres de haies ont disparu en vingt ans selon les chiffres de l'Institut national de l'information géographique et forestière. Les agriculteurs et la Fédération des associations de boisement de la Manche se mobilisent pour dynamiser la plantation de haies.



Avec une densité moyenne de haies de cent mètres par hectare, le bocage du département de la Manche est qualifié de « vrai bocage », contrairement à de nombreuses régions où le bocage n'est que résiduel. En effet, c'est la valeur seuil de densité moyenne de haies égale ou supérieure à quatre-vingt-dix mètres par hectare qui permet de différencier ces deux types de bocage. L'arbre et la haie font partie du « patrimoine » agricole et culturel du département. Historiquement, le bocage a pris son essor avec le développement de la production laitière de Normandie. Les haies ont un effet protecteur (vent, froid, soleil, érosion) pour l'élevage bovin laitier. De plus, le bois récolté est valorisé pour l'énergie, la construction et les limites des propriétés. Au début des années 1950, la mécanisation, l'agrandissement des exploitations et l'évolution des assolements ont conduit à l'arrachage de nombreuses haies avec des conséquences néfastes pour l'élevage et le cadre de vie des agriculteurs. Pour remédier aux effets négatifs liés à cette évolution, des agriculteurs se sont organisés en associations de boisement pour replanter des haies.

Les associations ont été créées à l'initiative des groupes de développement agricole à la fin des années 1980. Exceptionnellement en France, mais aussi de manière naturelle et spontanée, les agriculteurs ont voulu initier et porter des projets groupés ou collectifs de plantation et de valorisation des haies (photo 1). L'animation statutaire et technique est importante. Or, les bénévoles des associations ne peuvent pas l'assurer intégralement. Aussi l'animation est-elle conduite par des techniciens agricoles et des « agroforestiers » de la Chambre d'agriculture. La Fédération des associations de boisement de la Manche

(FABM), affiliée à l'Afac-Agroforesteries rassemble et représente les associations locales de boisement. Confortées par trente années d'expériences, les actions des associations et de l'équipe boisement de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie s'appuient sur quatre leviers pour dynamiser la plantation des haies et faire vivre le bocage au rythme des exploitations agricoles :

- la mise en place de partenariats locaux grâce aux bénévoles des associations locales de boisement. Les partenaires peuvent être des élus, des associations de randonneurs, des fédérations de chasseurs, des syndicats de collectivités locales (département, communautés de communes, syndicats de bassins versants), etc. Ces partenariats locaux se concrétisent par des actions portées par les associations de boisement et mises en œuvre grâce à l'appui de la Chambre d'agriculture, comme par exemple la remise de plants bocagers à prix coûtant et négocié avec les producteurs ;
- la mobilisation des aides « accessibles » à la plantation. L'accès à ces aides est souvent rendu difficile du fait de complexité des dossiers et des enjeux « économiques, agricoles, sociaux et environnementaux » pris en compte. Un soutien au montage de projet est alors nécessaire pour faire le lien entre les financeurs « porteurs de projets » et les bénéficiaires « agriculteurs » ;
- la communication par le biais des médias autour d'appels à projets, comme par exemple l'opération « 10000 arbres pour les haies » ;
- l'animation des groupes et le conseil assurés par la Chambre d'agriculture, et l'aide à la réalisation des plantations fournie par des partenaires (pépinières, entreprises agricoles, forestières et paysagistes) engagés dans la « Charte pour la qualité des plantations du bocage ».

➊ Des agriculteurs de la Manche
à l'initiative de projets collectifs
pour dynamiser la plantation
et la valorisation des haies.



Le conseil est un des points fondamentaux de la plantation et de la restauration du bocage. Il est assuré par des agroforestiers ayant des compétences dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture. Dès le lancement du projet, les conseillers doivent être en mesure de fournir des réponses concernant l'organisation de la plantation, le calendrier, les coûts. Ils apportent également leur vision à long terme du devenir des arbres compte tenu des caractéristiques du sol, du climat et de son évolution, et des risques sanitaires connus.

Concernant le choix des espèces, il est guidé par le paysage environnant et la « culture locale ». Il est bien entendu réalisé en concertation avec l'agriculteur qui a ses propres attentes, par exemple la valorisation du bois en énergie. L'agroforestier prend en compte d'éventuelles servitudes (ligne EDF...) ou risques (fruits toxiques vis-à-vis de l'élevage...). Il peut aussi compléter la palette d'espèces en fonction de l'autécologie des essences ciblées. Il définit également la technique d'implantation (prescription pour l'accès, circulation, répartition des rôles, choix des outils et des méthodes de protection).

Résultats

Chaque année, soixante kilomètres de haies sont créés. Cinq cents personnes sont sensibilisées, dont trois cent cinquante personnes impliquées dans des projets de plantations accompagnées. Depuis 1988, 1 144 km de haies ont été plantées. Cinquante pour cent des projets réalisés dans le cadre de la Charte sont sur talus, et 41 % sont des haies créés pour la protection ou le confort des animaux. Un des projets actuels de la Fédération est d'initier une véritable filière haie qui participe aux résultats des exploitations agricoles. Déjà, cent-vingt

tonnes de plaquettes de bois bocager sont utilisées par les adhérents de la FABM. Ce n'est pas suffisant pour assurer un entretien durable des cinquante six mille kilomètres de haies du département, mais d'autres valorisations agroforestières sont possibles à condition de trouver des moyens de recherche et de développement (financement, partenariat avec des entreprises...) pour initier des projets dont l'objectif serait de relancer l'usage du bois bocager en agriculture. ■

Les auteurs

Eddy CLERAN

Chambre d'agriculture de Normandie,
Agropôle Normandie,
6 rue des Roquemonts,
F-14053 Caen Cedex 4, France.

✉ eddy.cleran@normandie.chambagri.fr

Pascal LECAUDEY

Fédération des associations
de boisement de la Manche,
Avenue de Paris,
F-50009 Saint-Lô Cedex, France.

✉ Pascal.lecaudey@orange.fr

EN SAVOIR PLUS...

Si l'expérience de plantation de haies de la Manche inspire d'autres régions, les auteurs recommandent aux porteurs de projets de s'adresser au réseau national professionnel de la haie représenté par l'Association Française Arbres Champêtre et Agroforesterie (Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/>) ou de prendre contact avec un de leurs adhérents locaux.